

ARRETE N° 2025-337

Feuillet N ° 2025-409



**Arrêté du Maire portant délégation de fonctions
et délégation de signature à Madame Marielle FABRE, 1^{ère} Adjointe**

Le Maire de la Commune de Châteauneuf de Gadagne.,
Vu le Code général des collectivités territoriales, article L. 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et conseillers municipaux,
Vu la délibération n° 2025-25 du 7 juillet 2025 portant élection d'une nouvelle Adjointe au Maire,
Considérant la nécessité de revoir les délégations accordées,
Considérant que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les adjoints au Maire, et que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais.

ARRETE

TITRE I DELEGATION DE FONCTIONS

Article un : Mme Marielle FABRE, 1^{ère} Adjointe, est chargée des affaires sociales. Elle est également chargée de la mise en œuvre de la politique environnementale, de celle concernant l'alimentation, le transport et le commerce. Délégation de fonction lui est donnée dans ces domaines et notamment pour :

- Les relations entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale
- La politique en faveur des personnes en difficulté
- La politique en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle
- La politique en faveur des personnes handicapées
- La politique de l'habitat (salubrité, logement social, habitat à vocation touristique)
- La solidarité intergénérationnelle
- La politique environnementale, couvrant notamment l'énergie, le climat, la qualité de l'air, les différents types de pollutions, la biodiversité
- La politique en matière de transport
- La politique de relocalisation de l'alimentation
- La politique en matière de commerce et artisanat, marchés hebdomadaires

TITRE II DELEGATION DE SIGNATURE

Article deux : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à Mme Marielle FABRE pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions **à l'exception** :

- Des contrats de délégation de service public
- Des actes d'engagement des marchés publics et leurs pièces annexes
- Des actes d'achat ou de vente du patrimoine immobilier, des baux (preneur ou bailleur)

ARRETE N° 2025-337

Feuillet N ° 2025-410

- Des contrats d'emprunt, de garantie d'emprunt ou d'ouverture de ligne de trésorerie
- Des lettres de recrutement du personnel
- Des arrêtés de nomination, d'avancement et d'attribution de régime indemnitaire du personnel

TITRE III DIPOSITIONS COMMUNES

Article trois : La signature des pièces et actes relatifs aux délégations consenties ci-dessus devra être précédée de la formule suivante « par délégation du Maire », du Nom et Prénom du signataire et de l'indication de sa fonction.

Article quatre : Les présentes délégations prendront fin au cas où Mme FABRE viendrait à cesser leurs fonctions et, en tout état de cause, à l'expiration du mandat du conseil municipal.

Article cinq : Mme la Directrice Générale des Services, M. le Trésorier et M. le Procureur de la République sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article six : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de Vaucluse
- M. le Procureur de la République
- M. le Trésorier

Notifiée à l'intéressée et affichée aux lieux et place ordinaires.

Fait à Châteauneuf de Gadagne, le 8 juillet 2025

Le Maire

Etienne KLEIN



Transmis au contrôle de légalité le **15/07/2025**

Publié le **15/07/2025**

Notifié le **15/07/2025**

Certifié exécutoire le **15/07/2025**

Le Maire

Etienne KLEIN

